John Williamson, député Président Comité permanent des comptes publics Chambre des communes Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Bonjour,

Je vous remercie de votre lettre du 4 avril 2022.

L'Agence du revenu du Canada (Agence) remercie aussi les membres du Comité pour leur intérêt et leur attention continus à l'égard des efforts déployés par l'Agence en ce qui concerne le Portail de la gestion des biens (PGB, le portail).

En réponse à la demande du Comité concernant une mise à jour sur l'état de ce portail et sur la façon dont il a amélioré la prise de décisions liées à l'aliénation des biens excédentaires, veuillez noter que le premier module du le portail, l'outil pour l'aliénation du matériel (OAM), a été mis en ligne le 1<sup>er</sup> avril 2022. L'Agence travaille actuellement sur la mise en œuvre et le déploiement de stratégies pour ce module dans l'ensemble de l'organisation.

Le portail comprendra différents modules pour les divers services de gestion des biens. À l'heure actuelle, l'Agence a trois modules qui ont été élaborés : l'outil pour l'aliénation du matériel, récemment lancé, le Gestionnaire de kilométrage (GK) et le site Web des biens de surplus.

Le portail a pour objectif de fournir aux clients un accès à tous les secteurs d'activité, aux processus, aux instructions et aux formulaires de gestion des biens. Les utilisateurs sélectionneraient à partir d'une série de menus déroulants et soumettraient une demande. La demande serait ensuite acheminée à l'autorité appropriée ou l'utilisateur suivrait un processus qui lui permettrait de remplir les formulaires appropriés par voie électronique. Le portail va :

- Fournir aux utilisateurs un point unique de référence et de contact pour la gestion des biens.
- Permettre aux utilisateurs de soumettre des demandes de services liées à la gestion des biens, au suivi des demandes et à la résolution des problèmes.
- Donner accès aux politiques, aux procédures et aux formulaires pertinents.
- Guider les utilisateurs avec des fonctions, des formulaires et des approbations automatisés.

- Demander des flux de travail à l'autorité appropriée aux fins d'examen ou d'approbation et permettre l'attribution de billets aux experts en la matière, le cas échéant.
- Simplifier l'accès aux services et faire le suivi des demandes avec des flux de travail complexes et des approbations impliquant de nombreux groupes d'utilisateurs différents en fournissant des formulaires axés sur les utilisateurs qui guident les utilisateurs avec des formulaires et des processus dynamiques qui respectent les politiques et les procédures de l'Agence.
- Centraliser les demandes, les documents et les dossiers d'approbation, ce qui rend la surveillance et l'établissement de rapports plus simples et plus rapides et aident à normaliser les divers processus de gestion des biens.

L'outil pour l'aliénation du matériel a été le premier module à avoir été déployé sur le portail. Les modules du le gestionnaire de kilométrage et du site Web des biens de surplus, actuellement déployés et utilisés à l'extérieur du portail, seront redéployés sur le portail d'ici le 30 juin 2022.

- L'outil pour l'aliénation du matériel, lancé le 1<sup>er</sup> avril 2022, est une application qui automatise le processus d'aliénation en utilisant un système de billets, des formulaires automatisés, l'acheminement et les approbations, ainsi que la création d'une base de données aux fins de surveillance et d'établissement de rapports. Elle permettra à l'Agence de rechercher et d'exporter des données afin d'effectuer une analyse des données et des tendances, ce qui aidera à améliorer la prise de décisions liées à l'aliénation des biens excédentaires. De plus, cela permettra d'accroître la transparence, la surveillance et l'efficacité, de numériser les processus manuels, de faciliter la surveillance, de simplifier les processus et de fournir une piste de vérification.
- Le gestionnaire de kilométrage, lancé en 2021, héberge, suit et enregistre le kilométrage et les détails sur l'utilisation des véhicules du parc automobile de l'Agence. À l'appui des exigences de l'Agence en matière de déclaration des émissions de gaz à effet de serre et de l'utilisation globale des véhicules du parc automobile, le gestionnaire de kilométrage a été élaboré pour améliorer l'exactitude des relevés mensuels de l'odomètre et pour normaliser la façon dont les registres sont envoyés, nommés et stockés.
- Le site Web des biens de surplus, lancé en 2001, fournit aux organisations de l'Agence un outil pour annoncer les biens qui ne sont plus nécessaires, ce qui permet à d'autres organisations de l'Agence d'acquérir des biens excédentaires comme solution de rechange à l'achat de nouveaux biens.

Dans son état futur, on prévoit que le portail servira de carrefour central pour la gestion des biens, intégrant tous les services offerts aux clients. Il permettra de simplifier, de relier et d'automatiser tous les processus pertinents requis pour réaliser les activités liées à la gestion des biens, tout en veillant à ce que toutes les données, les documents, les examens et les approbations soient saisis aux fins de surveillance, d'établissement de rapports et de vérification.

L'Agence remercie encore une fois le Comité pour son travail.

Cordialement,

the Shawlfn

Bob Hamilton Commissaire